



Solutions spécialisées

Assurance pour le secteur du divertissement

Dans le secteur du divertissement, des décisions engageant plusieurs millions de dollars sont prises tous les jours, et les besoins d'assurance sont aussi variés que les productions et les gens qui réalisent celles-ci. Intact Compagnie d'assurance offre des solutions d'assurance complètes aux entreprises de l'industrie du film et de la télévision, aux producteurs de documentaires et aux entreprises associées aux industries du cinéma et de la télévision. Le monde du spectacle est un monde sans pareil.

Pourquoi souscrire les assurances de vos clients chez Intact Assurance?

- L'accès à l'expertise technique de notre équipe de souscripteurs spécialisés au fait de la spécificité des expositions aux risques dans le secteur du divertissement
- Les produits sur mesure pour les besoins des entreprises de l'industrie du film et de la télévision et de ceux des producteurs de documentaires, de vidéos corporatives, de publicités, et de films éducatifs, vidéoclips et courts métrages
- Service 24/7 Réclamations et expertise spécialisée
- Options de paiement souples



Assurance pour le secteur du divertissement

Chez Intact Assurance, nos connaissances spécialisées, notre expertise propre à l'industrie et nos produits spécifiques font de nous une source de premier plan pour les besoins de l'industrie du film et de la télévision et celle de la production de documentaires, de vidéos corporatives, de publicités, et de films éducatifs, vidéoclips et courts métrages.

Grâce à nos solutions pour ces industries, nous pouvons offrir une protection couvrant les caméras, l'équipement de son et d'éclairage, le contenu des bureaux, les accessoires, les plateaux de prises de vue, la garde-robe, les négatifs, les stocks défectueux ou les dépenses excédentaires attribuables à des dommages sur un lieu de tournage, y compris l'assurance de la distribution (frais additionnels de tournage attribuables au décès, à un accident ou une maladie d'un membre de la distribution assuré).

Nous offrons aussi aux producteurs une assurance erreurs et omissions comprenant une protection en cas de diffamation, d'utilisation non autorisée de noms, d'intrusion ou de violation du droit à la vie privée ou de la personnalité, de piratage, de violation du droit d'auteur et de rupture de contrat.

Nous sommes conscients que dans l'industrie du divertissement, à des risques spécifiques correspondent des garanties spécifiques, telles que :

- **Responsabilité civile générale :** Protection en cas de réclamations pour blessures corporelles et de dommages matériels découlant d'une activité de tournage. Le contrat d'assurance peut être élargi pour inclure une protection mondiale.
- **Biens :** Une protection pour biens d'entreprise peut être ajoutée.
- **Automobile n'appartenant pas à l'assuré :** Garantie dommage matériel et responsabilité civile.
- **Assurance complémentaire :** Garantie de responsabilité en sus des limites prévues par les contrats de base responsabilité civile générale, responsabilité civile automobile, responsabilité de l'employeur et dommages matériels causés par un tiers.

Tolérance au risque

Notre tolérance au risque ne cesse de s'accroître. Voici quelques exemples des secteurs d'activité que nous visons :

- Productions cinématographiques
- Productions télévisuelles
- Séries télévisées
- Webséries
- Documentaires
- Films d'animation
- Publicités
- Vidéos éducatives, corporatives et de formation
- Location de caméras, d'équipement de son et d'éclairage
- Véhicules cinéma intégré et remorques pour la production vidéo
- Producteurs de longs métrages, d'émissions de télévision et de DICE
- Installations de postproduction
- Habitations locatives
- Studios
- Plateaux d'enregistrement insonorisés
- Photographes et vidéographes



Pour en savoir plus,
consultez le portail courtier.
ou contactez-nous à
divertissement.ss@intact.net